

### Calendrier

#### Secrétariat de l'Union :

Jeudi 14 septembre  
2023 à 14heures

#### Commission Exécutive de l'Union :

Jeudi 21 septembre à  
14heures

#### Comité Confédéral National FO :

26 & 27 sept  
à Bourges (18)

#### Conférence départementale : Contre l'acte 2 de l'inclusion scolaire

Lundi 2 octobre 2023  
9heures

#### Formation syndicale :

#### FUNCTIONNEMENT et OUTILS du SYNDICAT

11 au 15 septembre 2023  
RDV salle 714 au 7ème étage MDS CRETEIL

#### DECOUVERTE

9 au 13 octobre 2023

#### membres du CSE -

13 au 17 novembre 2023,

Inscriptions ouvertes via  
les syndicats sur le site  
[www.fo94.fr](http://www.fo94.fr).

**SITE INTERNET**  
UD FO 94  
[www.fo94.fr](http://www.fo94.fr)

notre site a été remodelé  
et rafraichi  
avec ses rubriques  
habituelles,  
communiqués,  
formation syndicale et  
inscription,  
documentations,  
publications, etc.....

### RENTREE SOCIALE ...



**Montant net social** : d'un coup de baguette magique, le gouvernement restreint une nouvelle fois les droits des allocataires !  
**Communiqué confédéral**

Cela devait être, la « mesure sociale » du gouvernement visant à lutter contre le non-recours aux droits, ce ne sera en réalité qu'une énième attaque contre les allocataires.

La mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 du montant net social affiché sur les bulletins de paye, première pierre du projet de versement à la source des prestations, aura pour principale conséquence de baisser, voire de supprimer dans certains cas, les allocations des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

Cela s'explique par la méthode de calcul du « montant net social » servant désormais de base unique aux versements du RSA et de la prime d'activité (et à terme des autres prestations). Pour rappel, avant la mise en place du « montant net social », seuls les revenus soumis à l'impôt sur le revenu, les revenus de remplacement, les APL et les pensions alimentaires étaient utilisés par les CAF pour calculer le droit au RSA et à la prime d'activité. Désormais, le montant net social prend un certain nombre d'éléments supplémentaires, pourtant non soumis à l'impôt sur le revenu, tel que la part salariale au financement des tickets restaurant, l'ensemble des cotisations à la protection sociale complémentaire (hors « frais de santé »), la participation des employeurs aux chèques-vacances et au financement des services à la personne (y compris la part exemptée socialement) etc.

Résultat : le montant net social vient d'un coup de baguette magique faire gonfler de 100€ la base de ressources prises en compte pour calculer le droit des allocataires salariés, ce qui a pour conséquence directe de diminuer leurs prestations, voire dans certains cas de supprimer leurs droits. Après la réforme du calcul des APL, c'est donc aux allocataires bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité de faire les frais d'un nouveau calcul qui n'a d'autre but que de faire des économies sur le dos des plus précaires.

FO dénonce cette nouvelle modalité de calcul qui abaisse les droits sous prétexte de simplification. S'il est urgent de lutter contre le non-recours, cela ne doit pas se faire au détriment des allocataires. Pour lutter contre le non-recours, FO revendique des moyens dans les organismes institutionnels, à la Sécurité sociale ou dans les collectivités territoriales, pour aider et accompagner les assurés et les allocataires, pour remettre du lien social et humain avec des accueils physiques remplacés aujourd'hui par le tout dématérialisé.

### RENTREE SOCIALE ...

*L'Union Régionale FO Ile de France avec ses huit Unions Départementales tiendra sa rentrée sociale dans un rassemblement des secrétaires de syndicats FO ILE DE FRANCE le*



**Mardi 12 septembre à 14heures**  
**espace Maison Blanche**  
**2 avenue St Exupery**  
**92320 CHATILLON**

# RENTREE SOCIALE LE CNR : POUR FO C'EST TOUJOURS NON !



**Frédéric SOUILLOT**  
**Secrétaire général**  
☎ 01.40.52.86.01

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

## Objet : Conseil national de la Refondation

Monsieur le Président de la République,

Nous vous remercions de l'invitation que vous avez bien voulu nous adresser à la prochaine réunion du CNR du 7 septembre prochain.

Conformément au courrier que nous vous avons adressé l'an passé, Force ouvrière ne participera pas à ce rendez-vous.

FO considère toujours qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui, en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, conduit à diluer la parole des organisations syndicales et affaiblit le rôle des acteurs sociaux. Pour FO, il n'y a qu'un seul CNR, issu de la résistance à la fin de la seconde guerre mondiale.

Ne pas participer au CNR ne signifie pas pour FO refuser de dialoguer. Toutefois, nous aurions souhaité que « la nouvelle méthode partenariale pour bâtir des consensus » vous conduise à renoncer à une réforme des retraites injuste et brutale, rejetée par une immense majorité de la population et la totalité des organisations syndicales.

FO agit et continuera d'agir dans le cadre des instances existantes, y compris au niveau territorial, animée par un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

FO souhaite ici redire son opposition à la réforme de l'indemnisation chômage que vous avez engagée, qui introduit la contracyclicité et réduit fortement les droits des allocataires et réaffirme son attachement à une assurance chômage dont la gouvernance reste paritaire.

FO continue à revendiquer une véritable augmentation des salaires, la révision des ordonnances travail, la nécessité de créer des emplois de qualité, entre autres par la réindustrialisation du pays, une transition climatique soucieuse des préoccupations sociales, le maintien et le développement des services publics, une véritable politique pour le grand âge, pour défendre et faire progresser les droits des travailleurs et la justice sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération et de notre profond attachement aux valeurs de la République.

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

# Rentrée scolaire dans le Val-de-Marne : l'Ecole publique manque de tout



Les informations qui remontent au SNUDI-FO 94 montrent que, contrairement aux propos lénifiants du Ministre et de la nouvelle Rectrice de Créteil, en conséquence des décisions gouvernementales, dans le Val-de-Marne, l'Ecole publique manque de tout : enseignants, AESH, PSY-EN, médecins, infirmières, personnels administratifs pour les affectations et le respect du statut des PE, ...

### **Des ouvertures qui ne sont pas prononcées alors que les effectifs par classe sont pléthoriques**

Aujourd'hui, de nombreuses écoles effectuent leur rentrée avec des effectifs pléthoriques, bien au-dessus des seuils. C'est le cas de la maternelle Parc-Est à Saint-Maur-des-Fossés et à la maternelle les Tulipes à Fresnes, dont les moyennes s'élèvent à 34 élèves en PS/MS. A l'école maternelle Anatole France de Champigny en REP+, ce sont les GS dédoublées qui sont à 18. A la maternelle Robespierre à Villejuif, ce sont les PS et MS qui sont à 30, à l'élémentaire Est Libération à Vincennes les cycle 3 sont à 28,5 pour un seuil à 27 ; c'est aussi le cas à l'école élémentaire de Noiseau qui est à plus de 28 de moyenne en CE2, CM1 et CM2...

Le SNUDI-FO 94 est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Direction académique pendant les congés et à la fin du mois d'août pour appuyer les demandes transmises par les collègues et exiger que les ouvertures soient prononcées sans attendre ! Des audiences d'école ont été obtenues par le syndicat jeudi 31 août. Suite à ces interventions, de premières classes ont été ouvertes comme à la maternelle Marcel Cachin à Choisy-le-Roi, la maternelle Joliot Curie à Champigny et à la maternelle Parmentier à Maisons-Alfort. C'est maintenant que toutes les classes doivent être ouvertes, sans attendre !

Sur le plan des affectations, la Direction académique a confirmé que les collègues ayant fait l'objet d'une mesure de carte scolaire l'an dernier, pourront réintégrer, s'ils le souhaitent, l'école dans laquelle ils étaient affectés l'année précédente.

**Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à transmettre la fiche carte scolaire au SNUDI-FO 94 (en PJ) en urgence, avec les informations actualisées pour ce premier jour de rentrée. Le CSAsD carte scolaire est réuni mardi 5 septembre à 14h à la DSDEN. Aucune fermeture de classe ne doit être prononcée ! Compte-tenu des arrivées tardives d'élèves, très fréquentes dans les écoles, nous demanderons aussi que des ouvertures puissent être réexaminées après le CSAsD.**

### **Une rentrée sans les moyens humains nécessaires**

Mercredi 30 août, lors d'une audience accordée au SNUDI-FO 94, la DSDEN du Val-de-Marne expliquait qu'il n'y avait plus d'enseignants, titulaires ou stagiaires, à affecter.

Des postes réservés aux stagiaires et rendus inaccessibles aux titulaires lors des opérations du mouvement ont dû être libérés, puisque le département accueillera moins de stagiaires qu'escompté par la DSDEN. De nombreux postes que les collègues titulaires n'ont pu obtenir au mouvement se retrouvent ainsi vacants !

Parallèlement, de nombreux collègues à temps partiel et des directeurs d'école n'ont pas de compléments de service d'affecté et apprennent qu'ils n'en auront pas dans un avenir proche ! Saisir en urgence le syndicat si vous êtes dans cette situation.

Enfin, des stagiaires font leur rentrée sans binôme !

Les contractuels ont commencé à être affectés jeudi 31 août, sur des postes vacants, sans qu'ils n'aient pu avoir ni formation ni préparation sérieuse pour leur prise de fonction.

## **Des remplaçants affectés sur des postes à l'année qui ne pourront plus assurer de remplacements**

La Direction académique nous informait également que tous les postes restés vacants à l'issue de la phase d'ajustement du mouvement avaient été listés et envoyés au Pôle remplacement de la DSDEN, pour y affecter des titulaires remplaçants, qui ne pourront donc assurer leurs missions de remplaçants pendant cette année scolaire. C'est donc l'assurance, dans les prochaines semaines, d'avoir des classes surchargées, faute de remplaçants, au mépris du fonctionnement de l'École et des conditions de travail déjà précaires.

Nombre de ces remplaçants sont affectés sur des fractions de postes non pourvues, en complément des collègues à temps partiel et, bien souvent, sans tenir compte des obligations personnelles (parcours de soins, garde d'enfants en crèche, ...) de ces derniers. Le syndicat est intervenu auprès de plusieurs IEN afin de débloquer des situations et de faire prendre en compte les droits des collègues.

### **Une rentrée dont les élèves en situation de handicap sont les premières victimes**

L'enseignement spécialisé n'est pas en reste. En ce jour de rentrée, 25 ULIS n'ont pas d'enseignants nommés. C'est le cas des deux ULIS de Choisy-le-Roi, de celles des écoles élémentaires les Guiblets ou Mendès France à Créteil, ... Les consignes données par la DSDEN sont d'inclure systématiquement les élèves d'ULIS dans les classes banales jusqu'à ce qu'un enseignant soit nommé sur l'ULIS. C'est la mise en place à marche forcée de l'Acte II de l'inclusion scolaire et la remise en cause du droit pour tout élève en situation de handicap de bénéficier d'une structure adaptée à la nature ou au degré de son handicap.

Des PSY-EN manquent également partout : à Choisy-le-Roi, à Villeneuve-le-Roi, à Marolles-en-Brie, tout comme les postes de RASED qui ne sont pas pourvus comme à Orly ou à Maisons-Alfort.

Quant aux AESH, malgré l'annonce médiatique du recrutement de 400 nouveaux AESH dans le département, il en manque partout...

**Lundi 2 octobre**, le SNUDI-FO 94 organise avec l'union Départementale FO une **conférence départementale** « pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ». Nous invitons tous les collègues souhaitant participer à cette initiative importante à réserver leur journée (autorisation de droit) et à contacter le syndicat.

## **Ouverture immédiate de toutes les classes nécessaires ! Recrutement immédiat de tous les personnels indispensables !**

- **Aucun sureffectif dans les classes n'est acceptable : création de toutes les classes nécessaires !**
- **Aucune classe ne doit fermer : annulation de toutes les fermetures !**
- **Aucun poste ne doit rester vacant : recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires !**
- **Aucun élève ne doit perdre d'heures de cours : remplacement immédiat de tous les collègues absents !**
- **Aucun élève à besoins particuliers ne doit être privé de place dans la structure spécialisée pour laquelle il bénéficie d'une notification ou (et) de son AESH, sur toutes les heures indiquées par les MDPH : recrutement de tous les AESH nécessaires !**
- **Aucun collègue ne doit se voir imposer une affectation impossible à assumer sans mettre en péril sa santé ou son équilibre familial !**